

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
SYNDICAT CENTRE HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Chantal COMBACAL, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Bernard SALLES, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Stéphane SIMON, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Lucie TENA, Madame Evelyne GELLY, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2001-1-5407 du 28 décembre 2001 actant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Centre Hérault ;

Vu les statuts du Syndicat Centre Hérault fixant à quatre le nombre de représentants de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :

1 - Monsieur Louis VILLARET en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,

2- Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Madame Florence QUINONERO en qualité de suppléante,

3- Monsieur Michel SAINTPIERRE en qualité de titulaire et Monsieur David CABLAT en qualité de suppléant,

4- Monsieur Georges PIERRUGUES en qualité de titulaire et Madame Agnès CONSTANT en qualité de suppléante

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat Centre Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 979 le 17/04/14
Publication le 17/04/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/04/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167043-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

